

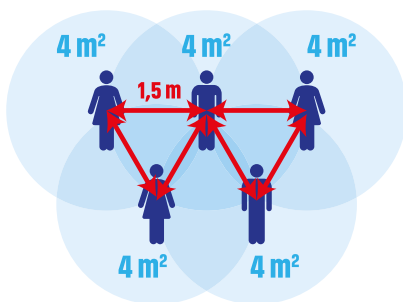
Schémas pour définir l'espace nécessaire aux activités physiques collectives

Selon les protocoles en vigueur, chaque entraîneur ou gestionnaire a la tâche de définir le nombre de sportifs qu'il peut accueillir pour une activité, en tenant compte de deux critères :

- Pas plus de **50 participants**, entraîneurs compris
- Respect de la distanciation physique de **1,5 mètre** entre les participants. Bien entendu, les sports de contacts peuvent reprendre. Il s'agit donc ici d'une recommandation pour le nombre de participants en fonction de l'espace disponible pour la pratique sportive.

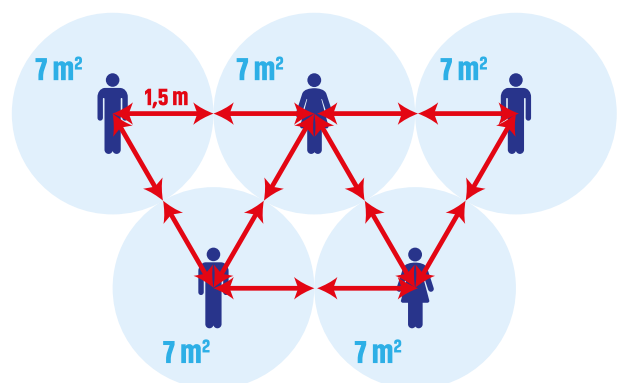
Rappelons également l'importance d'une bonne aération des espaces intérieurs, d'un nettoyage et d'une désinfection régulière des zones partagées, du port du masque avant et après l'activité, des règles d'hygiène et des gestes barrière. Pour la santé de tous, restons chez nous quand nous sentons arriver les symptômes viraux.

Conseils pour une situation minimale : **4 m²** par personne



Pour des activités statiques ou avec des déplacements lents et simultanés, les zones de chaque pratiquant se superposent, de manière à respecter la distanciation physique minimum de 1,5 m.

Conseils pour une situation idéale : **7 m²** par personne



Pour des mouvements dynamiques ou rapides, provoquant une hyperventilation et une probabilité plus grande de se rapprocher, privilégiez une zone minimum correspondant à la surface d'un cercle dont le sportif est le centre et le rayon de 1,5 m.